

OCTOBRE 2014



## AU SOMMAIRE :

- Nominations
- La formation « Arbitres au féminin pluri-elles »
- Mouvement de personnel à la CCA
- Décisions institutionnelles
- Mise à jour de la clé arbitre
- Communication Osiris Habitable
- Liste des arbitres de haut niveau 2014-2015
- Hommages



## LE RAPPEL GENERAL - Octobre 2014

### NOMINATIONS

La Commission Centrale d'Arbitrage félicite les arbitres suivants qui accèdent à la qualification nationale :

- Mathieu Aurejac (ligue Midi-Pyrénées) umpire
- Frédéric Coiffard (ligue Bretagne) comité de course
- Antoine Fleury (ligue Languedoc Roussillon) comité de course
- André Holubowicz (ligue Provence Alpes Côte d'Azur) comité de course

### FORMATION « ARBITRES AU FÉMININ PLURI-ELLES »

Les trois sessions de formation réservées aux femmes pour acquérir la qualification d'arbitre régionale programmées pour l'année 2014 se sont terminées avec la session de septembre, portant ainsi à 40 le nombre de femmes recrutées sur cette première année.

Les prochaines sessions déjà programmées pour l'année 2015 se dérouleront les 31 janvier/1er février, 13/14 juin et 26/27 septembre.

N'hésitez pas à relayer l'information et à encourager les candidatures.

**Les stagiaires et les ligues représentées durant la session de septembre :**

Bretagne : Lyzenn Pincemin Cordoue Haequard

Haute Normandie : Christine Debris

Lorraine : Coralie Gerbes, Elodie Spannagel

Ile de France : Laurence Bonafous, Françoise Dettling, Gabriele Ebner, Frédérique Pfeiffer

Rhône Alpes : Eliane Serve

Les trois ligues comptant à ce jour le plus grand nombre de stagiaires dans le cadre de l'action de formation « Arbitres au féminin pluri-elles » sont la ligue Ile de France avec 8 stagiaires et la ligue de Lorraine ainsi que la ligue Rhône Alpes avec respectivement 7 stagiaires.

### MOUVEMENT DE PERSONNEL À LA C.C.A.

Depuis le 1er octobre, Christine Dayon, assistante de la Commission Centrale d'Arbitrage, a vu ses missions évoluer au sein de la Fédération Française de Voile.

Christine va désormais être attachée aux Relations Internationales et à la Direction technique et n'interviendra donc plus pour la CCA.

L'ensemble des membres de la Commission Centrale d'Arbitrage souhaite remercier Christine très sincèrement pour l'investissement et le sérieux dont elle a fait preuve depuis de nombreuses années et lui souhaite bonne continuation dans ses nouvelles missions.

### DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES

Le Bureau Exécutif du 6 juin a validé la mise en place d'un jury national sans appel pour la compétition Le Havre Allmer cup, ainsi que pour le Tour de France à la Voile.

Le Bureau Exécutif du 26 juin a validé la mise en place d'un jury national sans appel pour la compétition Lorient/Horta/Lorient.

Le Bureau Exécutif du 12 septembre a validé la mise en place d'une convention d'arbitrage sur l'étape à Nice du circuit Extrême Sailing Series.

Le Bureau Exécutif du 14 octobre a validé la mise en place d'une convention d'arbitrage sur la compétition Marseille One Design 2014.





## LE RAPPEL GENERAL - Octobre 2014

### NOTE AUX ARBITRES ET AUX OPERATEURS DE FREG

La remontée quotidienne des résultats pour un calcul permanent de classements nationaux rend plus que jamais nécessaire la vérification de la validité des certificats de jauge, dont dépend la validité des classements. Le classement bis sera utilisé pour les coureurs aux données non confirmées, afin de ne pas léser les coureurs réguliers. Ce classement n'est pas remonté dans les classements nationaux.

Les récents progrès du système d'information en matière de connaissance des certificats de jauge amènent à préciser un certain nombre de recommandations.

#### **Contexte :**

Le fichier carglob téléchargé par Freg comprend la synthèse de l'ensemble des cartes de jauge valides, la veille du jour où l'opérateur a mis à jour son programme Freg. Il permet de simplifier le processus de saisie sur la chaîne d'inscription et permet de le rendre conforme aux données de synthèses indiquées sur les contrats de jauge passés par les concurrents et matérialisés par une carte.

Il ne dispense pas du contrôle des informations notées sur ces certificats, qui précisent les conditions dans lesquelles les bateaux ont le droit de courir sans léser les autres. C'est le domaine du jugeur d'épreuve et de tous les coureurs concernés. Tous ont accès aux certificats sur <http://osiris.ffvoile.fr>

La diversité des situations peut amener quelques cas marginaux :

#### **Quand un bateau n'est pas TROUVE dans le fichier, quelle conduite faut-il tenir ?**

Dans ce cas, demandez au coureur de fournir son certificat de jauge. Si celui-ci n'en a jamais eu, inscrivez le bateau en bis avec l'aide de l'autorité de jauge.

Pour les types de bateaux non en table : Evalué provisoirement par l'autorité.

Pour les bateaux en table: inscrire en bis au groupe brut sans bonification (cela concerne aussi les quillards de sport inscrits sur cette table)

Si ce coureur présente un certificat, évaluez sa validité avec l'autorité de jauge.

Pour les certificats Osiris standards, vérifiez la validité dans <http://osiris.ffvoile.net>

Si le certificat est valide (en bleu), inscrivez le bateau selon son certificat (il s'agit essentiellement d'un retard d'abonnement du logiciel local vers la base). Si le certificat est invalide (repéré en rouge), majorez le rating de 0.5. Cependant pour les compétitions 5C à 5A, si la date de fin de validité est dépassée depuis moins d'un mois, il convient d'inscrire le bateau selon le certificat sans majoration, en invitant le concurrent à se mettre en règle).

Si le certificat est obsolète et qu'on ne trouve pas donc pas en base le certificat présenté :

Si une variation importante a eu lieu, il faut notifier au concurrent que son certificat est obsolète et l'inviter à en solliciter un autre, puis inscrire le bateau en bis selon les valeurs du certificat obsolète.

Pour les certificats Osiris selon ORC ou JCH (classic handicap):

Si la date de fin de validité n'est pas dépassée, inscrivez le bateau selon les indications du certificat.

Si la date de fin de validité est dépassée, inscrivez le bateau avec une majoration de 0.5 gr.

#### **NUMEROTATION NATIONALE FRA pour l'inter série**

L'identification doit être faite par le numéro de voile national de référence figurant sur le certificat de jauge. C'est la seule manière de garantir sans ambiguïté la reconnaissance des bateaux et de leur équipage dans le classement national sur internet.

C'est toujours l'information à noter dans le fichier Freg dans l'identifiant 1.

Quand un bateau sollicite exceptionnellement le port d'un numéro différent de celui de son certificat, ou qu'un système de cagnards est organisé, cette information différente est à entrer, en plus de celle de l'identifiant 1, dans l'identifiant 2.



## LE RAPPEL GENERAL - Octobre 2014

### LISTE DES ARBITRES DE HAUT NIVEAU 2014-2015

La [liste des arbitres de haut niveau](#) (valable du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015) est parue sur le site du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Les 24 arbitres internationaux suivants ont ainsi été validés par le Ministère :

- comités de course : Corinne Aubert, Paul Bastard, Philippe Faure, Didier Flamme, Christophe Gaumont, Pierre Lemaire, Jérôme Nutte, Nathalie Péberel,
  - Juges : Paul Bastard, Bernard Bonneau, Jean-Claude Bornes, Gérard Bossé, Jean-Miltiade Bouyoukas, Bernadette Delbart, Philippe Mazard, Jean-Luc Michon, Jean-Bertrand Mothes Massé, Georges Priol, François Salin
  - Jaugeurs : Alain Champy, Jean-Luc Gauthier, Jean-Luc Michon, Nicolas Pécha,
  - Umpires : Gérard Bossé, Bernadette Delbart, Philippe Gomez, Arnaud Mante, Philippe Michel/
- La Commission Centrale d'Arbitrage leur adresse toutes ses félicitations.

### MISE À JOUR DE LA CLÉ ARBITRE

Voici la liste des documents ajoutés ou réactualisés pour le mois de septembre :

Dans l'onglet Jury d'Appel

- Les décisions 2014-03 et 04 (RCV impliquées 28, 60.3(a), 61.1, 66, 70.1(a), 70.2, 71.3 Annexe R)
- La décision 2014-08 (RCV impliquées 28.2(a), 60.1(a), 63.6, Annexe M, M3.2, M3.3)

Dans l'onglet CCA

- Le Rappel Général de septembre 2014

### HOMMAGES



Nous avons le regret de vous annoncer le décès de Claude Harlé le 6 octobre. Claude nous a quitté à l'âge de 81 ans des suites d'une longue maladie.

Claude était juge honoraire de la Ligue Poitou-Charentes, avait été Présidente de la Ligue Poitou Charentes de voile de 1990 à 1993, juge nationale de 1980 à 2008, membre du conseil d'administration du Yacht club classique et présidente d'une association dédiée à la découverte de la voile pour de jeunes enfants défavorisés.

Bref, un parcours exceptionnel pour une femme exceptionnelle.

Nos pensées vont en ce moment à sa famille, à ses enfants et petits-enfants.

Jean Martin nous a également quitté le 12 septembre à Saint-Lunaire, à l'âge de 91 ans. Jean a été comité de course national de la ligue de Bretagne de 1979 à 1998, puis comité de course honoraire de 1999 à 2008. Jean a été le secrétaire général de l'Association Française des Fireball pendant plus de quarante ans. Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

*Corinne Aulnette*  
Responsable de la C.C.A.

*Jean-Luc Denéchau*  
Président de la C.C.A.